



Paris, le 19 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausse de la mortalité routière en France métropolitaine au mois de mars 2019 (+7,3%)

En mars 2019, selon les estimations provisoires de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 250 personnes sont décédées sur les routes, contre 233 en mars 2018 soit 17 personnes tuées de plus (+7,3%). Les autres indicateurs sont également en hausse :

- le nombre d'accidents corporels s'établit à 4 416 contre 3 974 en mars 2018, soit 442 accidents corporels de plus (+11,1%) ;
- 5 432 personnes ont été blessées contre 5 005 en mars 2018, soit 427 de plus (+8,5%).

Selon l'ONISR, la hausse de la mortalité routière enregistrée en mars 2019 concerne principalement les cyclistes (+8%), les cyclomotoristes (+7%), et les piétons (+5%). Comme en février 2019, la mortalité des cyclistes est à nouveau la plus forte relevée pour un mois de mars, depuis dix ans, avec 18 décès estimés le mois dernier.

Le premier trimestre de l'année 2019 se caractérise par une hausse de la mortalité avec 741 personnes tuées. Comparé à la moyenne sur cinq années (2013-2017), cela représente 25 morts supplémentaires.

Les estimations du premier trimestre 2019 font apparaître que la mortalité routière serait en hausse en agglomération (241 tués contre 211 en moyenne sur cinq ans soit 30 de plus) ainsi que sur le réseau autoroutier (77 tués contre 51 en moyenne sur cinq ans soit 26 de plus). La mortalité sur les routes hors agglomération serait en baisse (423 tués contre 446 en moyenne sur cinq ans soit 23 de moins).

La météo printanière a favorisé les déplacements expliquant pour partie la hausse de la mortalité routière constatée durant le premier trimestre. Cette hausse est cependant atténuée sur les routes hors agglomération par l'impact de la baisse de la vitesse à 80 km/h. Il est acté, depuis la fin 2016, une baisse de -7% de la mortalité sur 12 mois hors agglomération, alors que la mortalité sur les autres réseaux routiers (autoroutes et agglomération) est remontée au niveau de la fin 2016.

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) qui a mis en place, à la demande de la Sécurité routière, l'évaluation de la mesure 80 km/h constate une très légère augmentation de la vitesse moyenne entre décembre 2018 et février 2019, qui reste cependant très en-dessous des vitesses pratiquées avant la mise en place de la mesure 80 km/h, ce qui signifie que le gain de vies épargnées est préservé.

Ainsi le relâchement des comportements lié au vandalisme sur les radars, qui touche tous les réseaux routiers, est compensé hors agglomération par la nouvelle limitation de vitesse mais alimente la hausse globale de la mortalité observée en ce premier trimestre 2019.

Baisse de la mortalité routière dans les Outre-mer

Selon l'ONISR, 21 personnes ont perdu la vie sur les routes des Outre-mer en mars 2019, soit 3 tués de moins qu'en mars 2018. À l'inverse, les autres indicateurs sont en hausse :

- le nombre des accidents corporels est en augmentation avec 256 accidents corporels en mars 2019 ;
- le nombre de personnes blessées augmente également, avec 351 blessés en mars 2019.

NOTA : Dans le cadre de la mise en place du nouveau système d'information, les données sur les blessés hospitalisés ne sont pas diffusées car incomplètes.

Contacts presse Sécurité routière :

Jean-Noël FOURNIER : 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40

Thierry MONCHÂTRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78